

ANNEXE 33-109A1

AVIS DE FIN DE L'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE OU DE LA QUALITÉ DE PERSONNE PHYSIQUE AUTORISÉE (ARTICLE 4.2)

MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent:

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets.

Format BDNI:

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir qu'elle m'a délégué. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit:

- a) la société m'a fourni tous les renseignements présentés dans ce formulaire;
- b) la société atteste ce qui précède.

Format différent du format BDNI:

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société: _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer: _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer: _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer: _____

Date: _____

(AAAA/MM/JJ)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents pour les aviser qu'une personne physique inscrite ou autorisée a quitté sa société parrainante ou a cessé des activités nécessitant l'inscription ou d'être une personne physique autorisée.

Comme le prévoit l'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12), l'expression «date de cessation» s'entend du dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de sa société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard.

Comment présenter ce formulaire

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse www.nrd.ca.

Si vous vous prévaluez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

Quand présenter ce formulaire

Comme le prévoit le sous-paragraphe a du paragraphe 2 de l'article 4.2 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, présentez les réponses aux rubriques 1 à 4 dans un délai de 15 jours après la date de cessation.

Si vous devez remplir la rubrique 5, présentez les réponses dans un délai de 30 jours après la date de cessation. Si vous le faites en format BDNI, après avoir présenté les réponses aux rubriques 1 à 4 à la BDNI, utilisez le type de demande «Mise à jour/Correction d'un avis de cessation de relation» pour remplir la rubrique 5 de ce formulaire.

Rubrique 1 Ancienne société parrainante

1. Nom: _____
2. Numéro BDNI: _____

Rubrique 2 Personne physique

1. Nom: _____
2. Numéro BDNI: _____

Rubrique 3 Établissement auquel la personne physique était rattachée

1. Adresse de l'établissement: _____
2. Numéro BDNI: _____

Rubrique 4 Date et motif de la cessation de relation

1. Date de cessation : _____
(AAAA/MM/JJ)

Cette date correspond au dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de la société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard.

2. Motif de la cessation de relation (cochez la case appropriée):

Démission volontaire

Démission à la demande de la société

Licenciement

Congédiement

Fin de contrat à durée déterminée

Retraite

Décès

Autre motif

Si vous avez coché «Autre motif», fournissez des explications:

Rubrique 5 Précisions sur la cessation de relation

Remplissez la rubrique 5, sauf si la personne physique est décédée. Dans l'espace prévu ci-dessous:

- indiquez le ou les motifs de la cessation de relation;
- si la réponse aux questions suivantes est «oui», donnez des précisions.

[Format BDNI seulement]

Cette information sera communiquée dans les 30 jours après la date de cessation.

Sans objet: la personne physique est décédée.

Répondez aux questions suivantes selon les renseignements dont vous disposez.

Au cours des 12 derniers mois:

	Oui	Non
1. La personne physique était-elle accusée d'une infraction criminelle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La personne physique a-t-elle fait l'objet d'une enquête menée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou du secteur financier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. La personne physique a-t-elle fait l'objet de mesures disciplinaires internes importantes de la part de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle relativement à ses activités en tant que personne inscrite?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Des plaintes écrites, des poursuites civiles ou des avis d'arbitrage ont-ils été déposés contre la personne physique ou la société relativement à des activités en valeurs mobilières menées par la personne physique pendant qu'elle était une personne inscrite ou une personne autorisée à agir au nom de la société?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La personne physique a-t-elle des obligations financières non acquittées envers les clients de la société?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils subi des pertes financières importantes ou vu leur réputation entachée en raison de la conduite de la personne physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Oui

Non

7. La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils enquêté sur la personne physique relativement à de possibles manquements importants aux obligations fiduciaires ou réglementaires, ou aux politiques et procédures de conformité de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle? Il peut s'agir d'opérations ou de recommandations de placement inappropriées, de vol ou de détournement de fonds ou de titres de clients, de dissimulation de pertes aux clients, de contrefaçon de signature de clients, de blanchiment d'argent, de fausses déclarations délibérées et d'activités externes occultes.

8. La personne physique a-t-elle manqué à plusieurs reprises ou de façon importante de respecter les politiques et procédures de conformité de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle?

9. La personne physique a-t-elle géré de façon discrétionnaire des comptes de clients ou s'est-elle livrée à des activités nécessitant l'inscription sans être dûment inscrite ou sans l'autorisation de la société?

Motifs/Précisions:

Rubrique 6 (Abrogée)

Rubrique 7 (Abrogée)

Rubrique 8 (Abrogée)

APPENDICE A (Abrogée)

A.M. 2009-05, Ann. 33-109A1; A.M. 2011-03, a. 9; M.O. 2013-09, a. 1; A.M. 2014-11, a. 7; A.M. 2022-01, a. 9.